

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de **MORILLON**

Séance du Jeudi 25 juin 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
19 juin 2026
Date d'affichage
29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 19H28,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme MOUTTON Christine, 1ère Maire-Adjointe.

Présents : Mme MOUTTON Christine, M. BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Élodie, Mme SAARBACH Claire, M. AVANTHAY David, M BOUCHER Benoit, Mme CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie.

Absents excusés :

M. TRONCHET Laurent qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON
Mme CLÉNET Caroline qui donne pouvoir à M. BAQUET Loris.
M. Robert DENERIAZ qui donne pouvoir à M. Jean BAUMSTARK.
Mme Magalie ANTHOINE qui donne pouvoir à Mme Lydie FALCONNET-CLAVEL
Mme Stéphanie BOSSE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Lydie FALCONNET-CLAVEL

Délibération n° 2026.75

Objet de la délibération

**REHABILITATION DES ESPACES PUBLICS DE MORILLON 1100 –
APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°1 « TERRASSEMENT,
RESEAUX, BORDURES, REVETEMENTS »**

Il est rappelé que, par délibération n°2025.035 en date du 10 avril 2025, la Commune a attribué les marchés de travaux pour l'opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les Esserts, répartis en quatre lots :

Lot(s)
01 – TERRASSEMENT, RESEAUX, BORDURES, REVETEMENTS
02 – ECLAIRAGE
03 – FOURNITURE DE VEGETAUX
04 – ESPACES VERTS, PLANTATIONS, MOBILIERS

Le lot n°1 a été attribué au groupement d'entreprises représentés par la société SAEV SCOP SA pour le montant ci-dessous :

Lot(s)	Entreprises	Montant HT Marché initial	Montant TTC Marché initial
01 - TERRASSEMENT, RESEAUX, BORDURES, REJETEMENTS	Groupement solidaire : SAEV SCOP SA (mandataire) 479 route de l'Oratoire – Chaumontet 74330 SILLINGY	984 939,10 €	1 181 926,92 €

	SIRET 326 381 530 00020 BENEDETTI-GUELPA 81 place Aristide Bergès - 74190 PASSY SIRET 433 332 996 00043 NGE ROUTES 26 route des Vernes - 74370 PRINGY SIRET 676 820 137 00278	
--	---	--

Ce lot a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 16 mars 2026 pour sujétions imprévues et diverses demandes complémentaires, approuvé préalablement par délibération en date du 26 février 2026, concernant une plus-value financière de 75 346,97 € HT et qui a porté le montant global du lot à 1 060 286,07 € HT, soit une augmentation de 7,67 % par rapport au montant initial du marché.

L'opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les Esserts s'est poursuivie sur le printemps 2026 afin d'achever une partie des aménagements qui n'avaient pas pu être terminés avant l'interruption de chantier pour l'hiver 2025/2026. Cette reprise des travaux a également été l'occasion d'apporter quelques correctifs aux aménagements après le retour d'expérience de la première saison hivernale. L'approche de l'interruption de chantier pour l'été 2026 a été l'occasion de faire un travail d'accostage financier nécessaire compte tenu des nombreux aléas en matière de réseaux existants et de la nécessité d'adapter le projet en cours de travaux.

Dans ce contexte, un avenant n°2 a été préparé avec les entreprises titulaires du lot n°1 introduisant de nouvelles incidences financières au marché de travaux. Les sujétions imprévues ainsi que les modifications qui ont pu être apportées au projet au regard du contexte de l'opération et du retour d'expérience suite à la mise en service pendant l'hiver 2025/2026 ont entraîné une augmentation de la quantité de travaux générant une plus-value de 90 620,65 € HT.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des incidences financières du projet d'avenant n°2 au lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements ». Il est complété par le projet d'avenant n°2 au marché de travaux, annexé à la présente délibération, présentant de manière détaillée les justificatifs de chacune des incidences financières relevées au cours de l'opération.

Lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements »			
	En € HT	Ecart induit par rapport au marché	Commentaires
Montant initial	984 939,10 €		
Montant avenant n°1	75 346,97 €	+ 7,64 %	
Montant projet d'avenant n°2	90 620,65 €	+ 8,55 %	
<i>Dont sujétions imprévues et aléas</i>	50 522,45 €	+ 4,76%	<i>Purges de fond de forme, reprise conformité de réseaux secs et humides, etc.</i>
<i>Dont travaux supplémentaires</i>	40 098,20 €	+ 3,78 %	<i>Création escalier, diverses corrections suite hiver 2025/2026, etc.</i>

Ces modifications survenues au cours du chantier ne bouleversent pas l'économie générale du marché pour le lot n°1, et conformément à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique, les modifications apportées par le projet d'avenant sont considérées comme des travaux supplémentaires devenus nécessaires. Il est précisé que le projet d'avenant n°2 remplit les conditions listées par cet article notamment du fait de l'impossibilité d'envisager un changement de titulaire du marché compte tenu de l'interopérabilité des travaux supplémentaires avec ceux prévus dans le marché initial.

Ainsi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant correspondant. Conformément au projet d'avenant ci-annexé, le nouveau montant sera :

Lot(s)	Montant initial+ avenant n°1 HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement, réseaux, bordures, revêtements	1 060 286,07 €	1 150 906,72 €	1 381 088,06 €

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Commande Publique ;

Vu la délibération n°2025.035 en date du 10 avril 2025 attribuant les marchés publics de travaux pour la réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Vu la délibération n°2026.028 en date du 26 février 2026 approuvant l'avenant n°1 au lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, et revêtements » des marchés publics de travaux pour la réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DIT** que les modifications apportées au lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements » de l'opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les Esserts sont conformes aux dispositions de l'article R.2194-2 du code de la commande publique ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2 pour le lot n°1 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements » de l'opération de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – les Esserts :

Lot(s)	Montant initial HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement, réseaux, bordures, revêtements	1 060 286,07 €	1 150 906,72 €	1 381 088,06 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé et effectuer toutes formalités utiles à ce présent dossier ;
- **DECIDE D'IMPUTER** les sommes au budget du chapitre correspondant.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : UNANIMITE

Annexe : Projet d'avenant n°2 pour le lot 01 « terrassement, réseaux, bordures, revêtements »

La secrétaire de séance :



Mme Lydie FALCONNET-CLAVEL

La 1ère Maire-Adjointe,



Christine MOUTTON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.